



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavln-isere.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-028

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 25
votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT

Absents excusés : Eveline DUJARDIN (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Téo FLANDRIN (pouvoir à Elodie DUGUE), Jean-Philippe ROUSSEL (pouvoir à Anne-Lise MAULOUET)

Absents : Romain BIANZANI, Philippe TISSERAND

Secrétaire de séance : Marie-Laure GONCALVES

DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS

Le Conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des emplois,

Afin de permettre l'avancement de grades de deux agents de la collectivité, conformément au tableau d'avancements établi au titre de l'année 2024, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} mai 2024 pour refléter la situation réelle des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

Créations de postes :

- d'un emploi permanent sur les fonctions d'agent polyvalent des écoles , de catégorie C sur le grade d'adjoint technique du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe sur un temps de travail annualisé, à temps non complet à raison de 28.50 heures hebdomadaires, soit 28.5/35^{èmes}, à compter du 01/05/2024
- d'un emploi permanent sur les fonctions d'agent polyvalent des services techniques , de catégorie C sur le grade d'adjoint technique du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe sur un temps de travail à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/05/2024

Suppressions de postes : (mise à jour du tableau des emplois)

- d'un emploi permanent sur les fonctions d'agent polyvalent des écoles , de catégorie C sur le grade d'adjoint technique du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux sur un temps de travail annualisé, à temps non complet à raison de 28.50 heures hebdomadaires, soit 28.5/35^{èmes}, à compter du 01/05/2024
- d'un emploi permanent sur les fonctions d'agent polyvalent des services techniques , de catégorie C sur le grade d'adjoint technique du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe sur un temps de travail à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/05/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : de procéder à la mise à jour du tableau des emplois pour les postes permanents ci-annexé, à compter du 1^{er} mai 2024

Article 2 : La présente délibération à compter de son caractère exécutoire entraîne l'abrogation de toute délibération antérieure portant sur les mêmes objets.

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré le 8 avril 2024
Pour copie conforme.



Fabien DURAND